

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

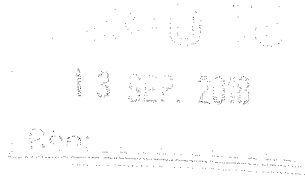
Caen, le 11/09/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086

14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-16h30



E18000079 / 14

Monsieur le Maire
de Perche-en-Nocé
11 rue de Courboyer
Nocé
61340 PERCHE-EN-NOCÉ

Dossier n° : E18000079 / 14
(à rappeler dans toutes correspondances)

Objet : Révision du zonage d'assainissement du secteur de Saint Jean de la Forêt.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Dominique PACORY, gendarme à la retraite, demeurant 15 rue de la Campagne 61000 Saint-Germain-du-Corbéis (tel : 02.33.31.18.27 ; portable : 06.24.43.15.37) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Greffière en Chef,


Patricia LEGENTIL KARAMIAN

EB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

11/09/2018

N° E18000079 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 10/09/2018, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Perche-en-Nocé demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la révision du zonage d'assainissement du secteur de Saint Jean de la Forêt* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-10 et R. 2224-8 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique PACORY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Perche-en-Nocé et à Monsieur Dominique PACORY.

Fait à Caen, le 11/09/2018.

Le Président,

Signé

Robert LE GOFF

Pour copie certifiée conforme à l'original,
La greffière en chef,


P. Legentil-Karamfan

